




PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'an deux mille vingt-trois et le six avril

A la requête de

La société CAISSE DE CREDIT MUTUEL LYON OUEST VAISE, société coopérative de crédit à capital et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège est situé 22 Rue du Sergent Michel Berthet, à LYON (69009), inscrite au RCS de LYON sous le numéro 315 795 484 agissant poursuites et diligences de son président du directoire, domicilié en cette qualité audit siège.

Que dans le cadre d'une saisie immobilière, un procès-verbal descriptif doit être effectué sur les lots 18 et 38 de la Résidence Le Ventoux, sise au 76 Impasse de Lirac, à SARRIANS (84260) appartenant à 

Déférant à cette réquisition,

Nous soussigné, Maître TREMOULET Pierre, Commissaire de Justice Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Carpentras, y demeurant 20 Rue Clovis Hugues.

Certifions nous être rendu ce jour à 9 heures, au 76 Impasse de Lirac, à SARRIANS (84260), en compagnie d'un membre du cabinet de diagnostic, d'un serrurier et de membres de la Police Municipale de Sarrians.

Nous nous rendons au troisième étage de l'immeuble et frappons au niveau de l'appartement situé face à l'escalier.

Personne ne répondant à nos appels, nous demandons au serrurier de procéder à l'ouverture forcée.

A l'intérieur, nous constatons que l'appartement est entièrement vide comme nous l'avait indiqué 

L'appartement est composé d'une entrée dont le sol est composé d'un style de parquet et les murs sont peints.

Voir photo ci-dessous.



Cette entrée s'ouvre sur un séjour comportant le même revêtement de sol et les murs sont peints.

Nous notons la présence d'un convecteur électrique non fixé.
Une échelle en bois permet l'accès à des combles dans lesquels se trouvent un cumulus et la VMC commune.

Voir photos ci-dessous.





Une ouverture avec un encadrement en pierre permet l'accès à la cuisine qui comporte un évier à deux bacs en inox et une crédence carrelée. Le sol est carrelé et les murs sont peints.

Voir photo ci-dessous.



A côté de la cuisine, nous trouvons une chambre dont la porte est dégonflée.

Nous trouvons au sol le même revêtement que dans le séjour et les murs sont peints. Nous notons la présence d'un double placard coulissant, d'un convecteur électrique non fixé et de quatre fenêtres.

Voir photo ci-après.



Près du séjour, nous notons la présence d'une autre chambre. Cette pièce comporte un placard à deux portes et un placard coulissant. Le sol est le même que dans le séjour et les murs sont peints. Nous notons la présence d'un convecteur électrique non fixé.

Voir photos ci-dessous.





Face à la porte d'entrée, nous trouvons un WC au sol carrelé et aux murs peints.

A gauche de l'entrée, nous trouvons une salle d'eau au sol carrelé et aux murs peints.

Cette pièce comporte un lavabo suspendu et une douche carrelée.

Voir photo ci-dessous.



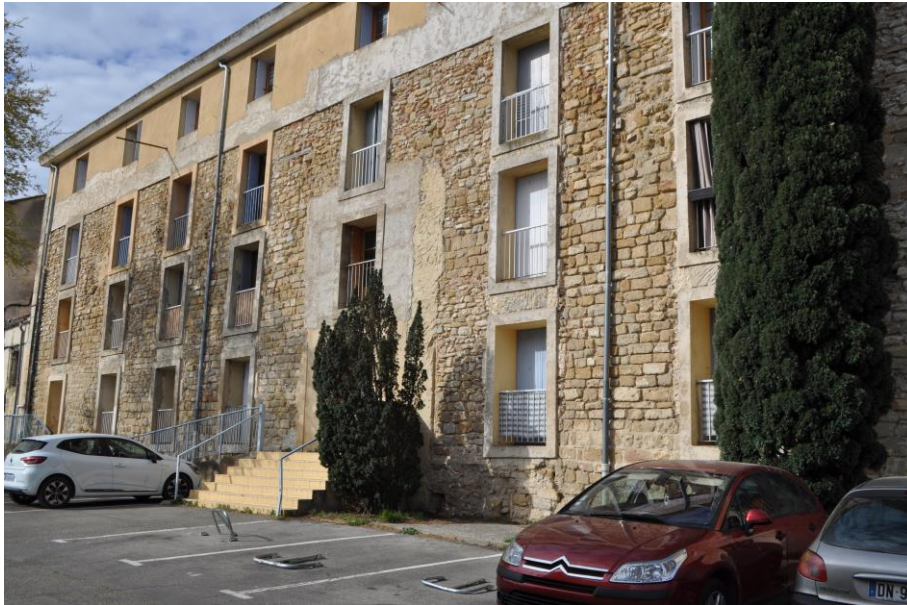
Cet appartement est équipé de volets en bois.

Le syndic est l'Agence FONCIA FABRE-GIBERT à AVIGNON.

Nous constatons que l'ascenseur ne fonctionne plus.

Nous annexons à notre procès-verbal un plan de situation.

Nous prenons deux photographies de l'extérieur de l'immeuble. Voir ci-dessous.



Les places de parking sont situées autour de l'immeuble et sont matérialisées au sol par de la peinture blanche et une numérotation qui n'est plus lisible.

Nos constatations terminées, nous refermons à clé le logement et confions les clés à Maître FOUQUET, Avocat au Barreau de Carpentras.

N'ayant plus rien à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

DONT ACTE.

